



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ports

Question au Gouvernement n° 2930

Texte de la question

GRÈVE DANS LES PORTS

M. le président. La parole est à Mme Michèle Delaunay, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Michèle Delaunay. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

Nos grands ports maritimes subissent actuellement une grève qui les paralyse et les met en danger.

Dans le cadre de la réforme portuaire, les syndicats ont négocié pendant deux ans, sous l'égide de l'État, afin de trouver un accord sur la pénibilité et, le 27 octobre 2010, ils ont obtenu l'engagement de M. Borloo, ici présent, d'accorder un départ anticipé de quatre ans.

Le 7 janvier 2011, vous leur avez adressé un courrier pour vous féliciter de l'avancée des négociations et souhaiter qu'elles se poursuivent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire sur la base des critères élaborés de manière tripartite.

Trois jours plus tard, le 10 janvier 2011, par un communiqué de presse, vous revenez sur la parole donnée et annoncez que la prise en considération de la pénibilité se fera dans le cadre de l'injuste réforme des retraites. Ce revirement inattendu et unilatéral a provoqué la colère justifiée des travailleurs portuaires, dont, bien sûr, ceux de Bordeaux, dont l'activité peine à se maintenir.

Oui, monsieur le secrétaire d'État, les ports français vont mal, mais il n'est pas acceptable que vous vous dédouaniez de votre responsabilité comme vous l'avez fait ici même la semaine dernière. La balle est dans votre camp. Vous rencontrez ce soir les partenaires sociaux. Afin de débloquer au plus vite la situation, nous vous demandons de reprendre les négociations, et ce sans poser un préalable dont il n'avait jamais été jusqu'alors question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports*. Madame la députée, vous n'ignorez pas que, pour sauver la retraite de l'ensemble des Français, nous avons réformé le système des retraites.

Nous avons expliqué à tous les Français que, pour sauver le système, ils allaient devoir travailler jusqu'à soixante-deux ans au lieu de soixante ans, et vous voulez que l'on permette aux représentants de la première profession avec laquelle il y a une négociation sur la pénibilité de ne travailler que jusqu'à cinquante-huit ans. Est-ce là votre conception de l'équité et de la justice ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

Des négociations avaient été entamées, vous avez raison, et les travailleurs portuaires avaient des espérances, mais une réforme pour préserver les retraites a été votée et l'on ne peut l'ignorer. Je fais donc appel à leur responsabilité car je pense que, quelles que soient leurs revendications, ce sont aussi des citoyens responsables. On ne peut pas continuer à bloquer les ports comme c'est le cas à Bordeaux,...

M. Daniel Paul. C'est vous qui bloquez !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. ...à Nantes, au Havre ou à Marseille.

M. Maxime Gremetz. Le bloqueur, c'est vous !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. Ce soir, les négociations vont reprendre. Le Gouvernement a fait des propositions claires,...

M. Maxime Gremetz. Non !

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État*. ...qui représentent tout de même un très net progrès par rapport au régime général, à savoir une réduction de deux ans au titre de la pénibilité pour l'ensemble de la profession. J'espère que cette proposition sera considérée à sa juste valeur. Il y va de l'intérêt des travailleurs portuaires et de l'avenir de nos ports. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2930

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 février 2011